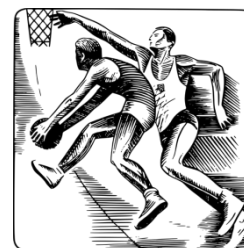


COMMISSION SPORTIVE

« LA FEUILLE DE MARQUE ET SES BONNES PRATIQUES »



Quelques rappels, nécessaires à la bonne tenue de la feuille de marque

La Commission Sportive constate, chaque week-end, des feuilles incomplètes, mal remplies ... et le contrôle des feuilles, génère beaucoup de travail pour la commission.

Nous vous rappelons que, en application de nos dispositions financières, les feuilles incorrectement complétées génèrent des amendes pour vos clubs, alors que bien souvent, ce ne sont que des oublis.

COPIE DES FEUILLES ELECTRONIQUES A TRANSMETTRE AU SECRETARIAT DU COMITE										
Pour les équipes participant aux championnats Régionaux ou Nationaux = au-delà de 48h après la rencontre							8,00	8,00	8,00	12,00
EXPORTATION TARDIVE DES FEUILLES ELECTRONIQUES (au-delà de 24h après la rencontre)										
Catégories = Senior (depuis 1er/01/2016) + U15 à U20 (depuis 1er/09/2016) + U11 à U13 (depuis 1er/01/2017)							11,00	11,00	11,00	12,00
Réception tardive des feuilles papier pour les catégories U11 et U13 (du 1er/09 au 31/12/2016)							6,00	6,00	6,00	12,00
FEUILLE DE MATCH (PAPIER ou E-MARQUE) INCORRECTEMENT REMPLIE										
Catégories à désignations (U15 à Seniors)							8,00	8,00	8,00	8,00
Autres catégories "sans désignation" (U11 et U13)							5,00	5,00	5,00	5,00
Rencontres réalisées sur feuilles de match papier (en lieu et place de la e-marque)										50,00

La e-marque est un outil formidable, mais un ordinateur reste un ordinateur ! Toute saisie erronée est possible et génère des erreurs sur la feuille. C'est pourquoi nous avons édité une affiche « mémento » pour vous aider dans votre saisie des feuilles de « e-marque ».

Nous vous rappelons, également que la **e-marque devient obligatoire**, dans toutes les catégories, à partir du **1^{er} janvier 2017**. A partir de cette date, les feuilles « papier » généreront une sanction financière.

PJ : Affiche « Mémento »

Président de la Commission Sportive
Laurent Renard

